LA CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE EN EUROPE PASSERA PAR UNE PROTECTION RENFORCÉE DE LA VIE PRIVÉE

Interview d'Eric Bothorel, Député des Côtes-d'Armor
Par Marc Jacob et Emmanuelle Lamandé

Suite à la proposition de la Commission européenne de construire un marché unique numérique, Eric Bothorel et Constance Le Grip ont rédigé un rapport parlementaire afin de présenter la vision de la France en la matière. Pour eux, la construction d'un marché unique numérique en Europe passera entre autres par le renforcement de la vie privée.

Global Security Mag : L'Europe souhaite construire un marché unique numérique, qu'est-ce que cela signifie ? Et quels sont les objectifs de la consultation européenne initialisée ?

Eric Bothorel : La Commission européenne a proposé pour la première fois sa stratégie pour un marché unique numérique en 2015 et en a fait une évaluation de mi-parcours en mai dernier. Ce projet très ambitieux fait partie des dix principaux axes d'action de la Commission Juncker. Il est composé d'un grand nombre de paquets législatifs qui concernent, par exemple, aussi bien le droit d'auteur que le commerce transfrontalier, en passant par l'Internet très haut débit ou la protection des données personnelles.
Jusqu'à maintenant, l'effort a principalement porté sur la suppression des obstacles nationaux, réglementaires ou techniques, qui pouvaient contrevenir au bon fonctionnement du marché intérieur dans le secteur du numérique. Les évolutions technologiques récentes ont cependant conduit à une nouvelle prise de conscience. L'importance des plateformes numériques, l'agilité de certaines entreprises pour se soustraire à leurs obligations fiscales, ou encore les interrogations que nous pouvons avoir autour de la préservation de la vie privée ont incité la Commission à retenir une approche plus proactive, consistant à allier l'objectif de croissance du marché à une action de régulation avancée.
A terme, le marché unique numérique devrait permettre un gain de richesse annuel de 415 milliards d'euros pour le continent européen. Ses objectifs sont multiples : investir dans les infrastructures et les technologies de l'économie de la donnée (cloud, intelligence artificielle, très haut débit), accélérer la numérisation de notre industrie, favoriser l'émergence de nouveaux leaders européens du numérique, relever le défi de l'automatisation du travail, ou bien protéger nos actifs stratégiques et notre souveraineté à travers une politique de cybersécurité ambitieuse.
Il s'agit là d'une véritable opportunité pour l'Europe de maintenir son rang au sein de la compétition économique mondiale et conforter sa place de havre de prospérité pour ses 500 millions de citoyens.

GS Mag : Pour quelles raisons avoir fait paraître avec Constance Le Grip, Députée des Hauts-de-Seine, un rapport sur ce sujet ? A qui s'adresse-t-il ?

Eric Bothorel : Ce rapport a été réalisé dans le cadre de la mission d'information qui nous a été confiée en tant que membres de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. Il s'agissait de faire un point d'étape sur les travaux en cours au niveau européen concernant le marché unique numérique et de formuler la position que l'Assemblée est susceptible d'adopter en la matière.
Avec Constance Le Grip, nous avons également voulu faire preuve de pédagogie en explicitant de la façon la plus claire possible des sujets parfois techniques et complexes, afin que la représentation nationale puisse véritablement se saisir des questions numériques. Nombreux sont les observateurs à regretter la faiblesse de la culture numérique des décideurs français. Cette faiblesse constitue naturellement un frein à un accompagnement lucide et efficace de nos entreprises numériques.
Nous avons donc voulu nous inscrire dans une démarche de sensibilisation auprès de nos collègues et que notre rapport puisse aussi servir de véritable guide pédagogique.

DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE AU RÔLE DE L'ENISA

GS Mag : Quels sont les principaux points abordés dans ce rapport « Marché unique numérique » ?

Eric Bothorel : Le sujet du marché unique numérique est particulièrement vaste, et il était impossible d'en traiter tous les aspects dans le temps restreint qui nous était imparti (environ 3 mois).
Nous avons donc volontairement choisi de restreindre notre travail à quatre dimensions : la protection de la vie privée dans le contexte d'une application imminente du RGPD et de l'élaboration en cours du règlement ePrivacy, le projet de libre circulation des données non-personnelles proposé par la Commission, les réflexions autour du rôle de l'ENISA en matière de cybersécurité, la nécessité d'encadrer le secteur du numérique par une fiscalité juste et équitable.
Nous avons auditionné des représentants des entreprises du secteur, des associations, des autorités publiques, un certain nombre de chercheurs et de spécialistes du numérique. Nous nous sommes également rendus à Bruxelles pour recueillir le point de vue des institutions européennes, aussi bien à la Commission qu'au Parlement, et interroger le personnel diplomatique français qui est très impliqué sur le sujet.
Au final, je crois pouvoir affirmer que nous sommes parvenus à faire une synthèse fidèle de l'ensemble de ces points de vue, parfois divergents, sans pour autant renoncer à des choix politiques forts, notamment en ce qui concerne la vie privée ou les exigences requises sur le plan de la cybersécurité.

GS Mag : Quelles sont vos recommandations en matière d'ePrivacy ?

Eric Bothorel : Nous avons décidé d'affirmer avec force la nécessité de protéger la vie privée des utilisateurs en appelant à ce qu'ils disposent des pleines garanties pour exprimer un consentement libre et éclairé dans le traitement de leurs données personnelles. Cette ligne directrice se retrouve dans plusieurs points de notre proposition de résolution européenne.
Nous avons par exemple insisté sur la nécessité de démocratiser l'accès au chiffrement « de bout en bout », dans les services de communication par messagerie privée, et alerté sur le caractère contre-productif des backdoors. Autre exemple, sur la question des cookies tiers, nous considérons que le consentement des utilisateurs soit recueilli après que lui soit communiquée une information claire et précise. C'est pourquoi nous estimons que la solution actuelle, à savoir un paramétrage automatique en amont du navigateur Internet, n'offre pas toutes les garanties désirées.

Au final, nous souhaitons développer l'idée d'un modèle européen ouvert, qui marie liberté et croissance, avec des standards élevés en matière de protection de la vie personnelle et des libertés fondamentales. Équilibre difficile à tenir, mais dont il faut veiller à chaque instant qu'il ne soit pas compromis.

LES DONNÉES DOIVENT CIRCULER LIBREMENT EN EUROPE

GS Mag : Quelles sont vos préconisations concernant la libre circulation des données ?

Eric Bothorel : Dans l'absolu, quiconque envisage le marché unique numérique est d'emblée d'accord pour la libre circulation des données au sein de l'Europe. En pratique, c'est plus complexe. Souvent, un « mais » se glisse après l'intention de départ : « il faut que les données (comme les biens et les personnes si l'on y réfléchit) puissent circuler librement, mais… ». Mais pas les données de santé, mais pas les données de sécurité intérieure, mais pas les données émanant de telle ou telle entreprise (si en plus c'est un OIV), etc. Et la liste s'allonge. En bref, progressivement les exceptions font la règle. Nous sommes pour notre part favorable à la libre circulation des données, en excluant de ce champ bien sûr les données propres à la sécurité intérieure, à la défense.
Tout le monde a bien à l'esprit que les données sont le « carburant » de l'économie numérique. Si nous voulons que nos startups et nos entreprises numériques puissent croître de façon dynamique, il est essentiel de leur fournir des jeux de données suffisamment larges pour qu'elles puissent perfectionner leurs algorithmes. La libre circulation des données non-personnelles y contribuera très certainement, et nous sommes particulièrement attachés à ce principe.
Pour ce qui est des données personnelles, des précautions supplémentaires doivent être prises et, comme je l'ai rappelé précédemment, l'attachement au respect de la vie privée doit rester le point cardinal du raisonnement.

GS Mag : Concernant les objets communicants, comment faire pour les rendre plus sûrs ?

Eric Bothorel : En 2020, on estime à 21 Milliards le nombre d'objets connectés. Les IOT sont par définition à la convergence du marché des objets et du numérique. Ils couvrent un spectre large, sur le marché domestique, s'adressant tantôt à des enfants (poupée connectée), tantôt à des adultes (montre connectée), ou en usage partagé (haut-parleurs, domotique). Tout comme le décrit l'ENISA dans son rapport de novembre, il conviendra avant d'envisager une certification européenne, une harmonisation des standards. Enfin, au même titre que pour la protection des données (qui concerne aussi les IOT), dont la garantie est couverte par le concept de « privacy by design/privacy by default », les aspects de sécurités (hack d'iOT) pourront eux, au-delà de la future certification mentionnée plus haut, être traités par « security by design, security by default ». Cela implique de prendre en compte, dès la conception des IOT, les exigences en matière de sécurité dont les niveaux seront à apprécier en fonction de critères qui

NATIONAL POLICY

Construction of a digital single market in Europe requires strengthened protection of privacy

Interview with Eric Bothorel,
Member of Parliament for Côtes-d'Armor
By Marc Jacob and Emmanuelle Lamandé

Following the proposal of the European Commission to build a digital single market, Eric Bothorel and Constance Le Grip have drafted a parliamentary report to present France's vision on this issue. They stress that the construction of a digital single market in Europe will require the strengthening of privacy.

restent à définir. Une certification uniforme selon le plus haut niveau d'exigence, pour tous les IOT, serait à coup sûr contreproductive, et aboutirait à l'effet inverse recherché : un frein pour les entreprises innovantes, et un nivellement par le bas des exigences devant l'ampleur de la tâche.

LES AGENCES NATIONALES EN CHARGE DE LA CYBERSÉCURITÉ NE DOIVENT PAS DISPARAÎTRE AU PROFIT DE L'ENISA

GS Mag : L'UE souhaite renforcer le rôle de l'ENISA. Qu'en pensez-vous et dans ce cadre que pourraient devenir l'ANSSI et ses homologues européens ?

Eric Bothorel : Il est assez intuitif de considérer que, si les données sont libérées à l'échelle intra-européenne, alors la politique de cybersécurité doit également changer d'échelle. Cependant, il y a différents types d'européanisation et tous ne se valent pas, compte tenu des réalités et des capacités en présence.
Or, en l'état actuel des choses, nous considérons que l'ENISA n'est pas suffisamment outillée, que ce soit sur le plan humain ou technique, pour remplir efficacement les missions que l'UE envisage de lui confier. Le projet de la Commission fait ainsi courir un risque non négligeable d'harmonisation par le bas des standards de certification et, de ce fait, de diminution du niveau de cybersécurité dans l'Union.
A l'inverse, l'expertise de l'ANSSI est mondialement reconnue et il serait inconséquent de ne pas lui donner toute la place qu'elle mérite. C'est pourquoi nous considérons dans notre rapport que les autorités nationales en charge de la cybersécurité demeurent, dans tous les États membres, les premières garantes de la protection des citoyens dans ce domaine. Une mise en réseau des agences, dont l'expertise viendrait irriguer l'action de l'ENISA, semble être la voie la plus raisonnable à suivre tant que l'agence européenne n'est pas suffisamment robuste pour que nous acceptions sans crainte de lui laisser la main sur nos OIV.
Enfin, il me paraît essentiel d'insister sur le point suivant : la politique de cybersécurité doit être ambitieuse certes, mais également proportionnée et adaptée à la spécificité de chaque produit. Il serait absurde de considérer que le même degré d'exigence puisse s'appliquer indifféremment sur une gamme de produit qui va de l'électronique embarquée d'un Rafale à la simple montre connectée. C'est dans cette optique que nous avons appelé dans notre rapport à ce que la sécurisation des produits se fasse de manière circonstanciée à leur exposition au risque et à leur caractère stratégique.

GS Mag : Concernant le RGPD, les entreprises semblent inquiètes sur son application, comment faire pour les rassurer et quels sont vos conseils en ce domaine ?

Eric Bothorel : Elles ne le sont pas toutes. D'ailleurs, l'inquiétude que nous avons pu mesurer ne tient pas tant du RGPD lui-même que de sa mise en œuvre. C'est un point pour lequel notre vigilance a été attirée. Nous appelons un effort particulier des acteurs pour aider les TPE et PME à la mise en œuvre du RGPD. Mais on note aussi que le RGPD, dans ce qu'il offre comme garantie supplémentaire de protection des données personnelles retient l'attention de tous les acteurs, y compris outre atlantique. En phase avec les attentes des internautes, il se pourrait bien que ce soit la vieille Europe qui montre la voie dans ce domaine. Et cela n'échappe pas aux acteurs US, qui si l'on en croit certains importent même différents aspects de notre règlement pour les appliquer sans attendre sur le continent américain. Un quotidien titrait récemment : « la vision américaine d'un far west numérique où tout serait permis recule au plan international », preuve s'il en fallait que l'Europe donne le ton.

CE RAPPORT DEVRAIT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES

GS Mag : Quelles seront les suites données à votre rapport ?

Eric Bothorel : Les premières suites données au rapport tiennent d'abord à l'adoption de la proposition de résolution européenne qui lui est attachée en tant que déclinaison opérationnelle et juridique. Cette résolution a fait l'objet d'un examen par la Commission des affaires européennes, puis par la Commission des affaires économiques où elle a fait l'objet d'une réécriture formelle, afin de lui donner une plus grande cohérence juridique. Si le Bureau de l'Assemblée en décide ainsi, la dernière étape pourrait être sa présentation en séance publique, courant janvier, et je ne manquerai pas de prendre toute ma part aux débats.
Ensuite, il m'apparaît essentiel de faire la promotion la plus large possible de nos conclusions auprès du public spécialisé, mais aussi du grand public. C'est en ce sens que je m'efforce autant que possible, et lorsque l'occasion se présente, de prendre part à différents évènements de type colloque ou table-ronde, afin de soumettre nos propositions à un examen critique constructif. Récemment, j'ai par exemple pu rappeler à l'Agor@ du FIC que notre position sur la cybersécurité est d'alerter avec vigueur sur le risque d'abaissement du niveau de sécurité en Europe si l'expertise des agences nationales est excessivement délaissée au profit d'un accroissement inconséquent du mandat de l'ENISA. Après discussion avec quelques juristes, j'ai pu constater que certaines craintes d'un manque d'ambition politique sur le sujet ont pu être apaisées.
Enfin, dans l'idéal, je conçois ce rapport comme pouvant servir de point de référence pour les différents travaux sur le numérique qui se succèderont au cours de la législature, en particulier s'ils contiennent une dimension européenne. Cela ne vaut d'ailleurs pas uniquement pour ce seul rapport. Par définition, le numérique est un sujet transversal qui a vocation à irriguer tous les secteurs. Il ne peut dès lors faire l'objet d'un traitement en silo. Ainsi, le rapport sur le marché unique numérique pourrait par exemple trouver une nouvelle actualité au moment de l'examen législatif de la loi de transposition du RGPD, pour laquelle ma collègue Paula Forteza a été désignée rapporteur. En ce sens, je salue sa décision d'ouvrir son futur cycle d'auditions à la concertation collective et me réjouis par avance d'avoir l'opportunité d'apporter ma pierre à l'édifice en partageant les enseignements que j'ai pu retirer de mon travail sur le marché unique numérique.

GS Mag : Enfin, quelles seront les prochaines étapes dans vos travaux et missions dédiés au numérique ?

Eric Bothorel : Je serai là où l'on me jugera utile. Numérique, Cyber, maritime, IA… sur toutes ces questions j'entends apporter mes connaissances, apprendre des autres, produire des rapports, et prendre date quand il le faut pour légiférer… si nécessaire. ■■■